



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 70377

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la demande formulée par l'Union nationale des professions libérales de créer des offices régionaux des entreprises libérales (OREL). En effet, il n'existe actuellement aucune structure dédiée aux professions libérales. Ces offices auraient pour mission d'organiser l'accueil et l'information en amont de l'installation, l'accompagnement de l'entreprise libérale en complément des syndicats et ordres professionnels. Ils devront aussi conforter, dans les régions, l'identification des professions libérales, en tant que chefs d'entreprise et acteurs économiques et sociaux, notamment par leurs expertises en termes d'évaluation des besoins dans le cadre de l'aménagement et du développement des territoires. Il lui demande quelle suite il entend donner à cette revendication.

Texte de la réponse

Le projet d'offices régionaux des entreprises libérales (OREL), transmis en novembre 2004 au ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales par la Commission nationale de concertation des professions libérales (CNCPL), a récemment fait l'objet de discussions au Sénat à l'occasion de l'examen du projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises. Malgré tout l'intérêt que présente ce projet, la création d'OREL a suscité des réactions négatives chez certains ordres professionnels, et en particulier ceux relevant de la santé. Les principaux arguments avancés par ces derniers reposent notamment sur le fait que, d'une part, les missions qui seraient dévolues aux offices seraient déjà assurées par eux et que, d'autre part, le principe de la cotisation obligatoire pour financer ce projet serait difficile à faire admettre. Par ailleurs, lors des travaux préparatoires menés par la CNCPL sur ce projet, le sondage réalisé dans le cadre de l'étude portant sur la mise en place de structures d'accueil et d'accompagnement des professionnels libéraux a montré que, même s'ils sont très favorables à la création de structures spécifiquement dédiées, une majorité d'entre eux ne souhaitent pas contribuer à leur financement. Dans ces conditions et dans la mesure où le Gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les charges pesant sur les entreprises, il apparaît très difficile, en l'absence d'un consensus au sein des professionnels libéraux, d'envisager la mise en place de structures financées par une cotisation obligatoire, même d'un montant faible. L'amendement visant la création d'OREL n'a donc pas été retenu dans le projet de texte adopté définitivement le 13 juillet 2005.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70377

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 7015

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7730